

Avis de santé publique

Un rappel concernant la grippe aviaire

1^{er} juin 2023

À l'échelle du Nunavut

125 s

Le ministère de la Santé profite de l'arrivée de la saison chaude pour rappeler aux Nunavoises et Nunavois que la prudence est de mise à l'égard de la grippe aviaire. À ce jour, le nombre de cas relevés a été relativement faible dans le nord du Canada comparativement aux provinces du sud. Cependant, ce nombre pourrait augmenter avec la migration printanière des oiseaux vers le nord.

La grippe aviaire, ou « grippe du poulet », est une infection virale très contagieuse chez l'oiseau. Elle touche la volaille domestique, mais aussi les oiseaux sauvages : rapaces, mouettes, sternes, oiseaux de rivage, canards, oies et cygnes. Certains signes laissent présager la présence de la grippe aviaire chez un oiseau :

- Nervosité;
- Tremblements ou manque de coordination;
- Gonflement autour de la tête, du cou et des yeux;
- Diarrhée ou mort subite.

La présence dans un même endroit de plusieurs oiseaux morts est signe que le virus est présent.

Toutefois, le risque qu'une personne soit infectée par la grippe aviaire est considéré comme faible. En effet, rien ne laisse supposer que ce virus puisse être transmis à l'humain par la consommation de gibier à plumes ou d'œufs complètement cuits. L'infection d'une personne par la grippe aviaire est généralement causée par un contact direct et prolongé avec des volailles infectées, vivantes ou mortes; ou avec un lieu contaminé.

Comme beaucoup de Nunavoises et Nunavois s'adonnent à la récolte d'oiseaux sauvages et de leurs œufs, il est important de savoir quelles principales précautions leur permettent de limiter la propagation des maladies et le risque d'exposition à

celles-ci. Les adeptes de la chasse et aux autres personnes appelées à manipuler des oiseaux devraient, pour réduire le risque de maladie et de propagation du virus, suivre ces mesures de sécurité alimentaire de base :

- Porter des gants;
- Se laver les mains au savon et à l'eau chaude;
- Nettoyer les vêtements et l'équipement utilisés dès que possible.

L'Agence de la santé publique du Canada et le gouvernement du Nunavut ont élaboré des lignes directrices visant la réduction du risque d'infection humaine; vous pouvez les consulter [ici](#).

Si vous constatez une mort inhabituelle ou d'autres signes de maladie chez un oiseau, communiquez avec le bureau des agents de conservation. Si vous vous sentez très malade après avoir manipulé un oiseau, communiquez avec votre centre de santé. Pour d'autres informations, veuillez consulter le [site web du gouvernement du Canada](#).

###

Relations avec les médias :

Pierre Essoh
Spécialiste des communications
Ministère de la Santé
867 975-5712
Pessoh@gov.nu.ca

Public Health Advisories are available in Inuktitut, English, Inuinnaqtun and French on www.gov.nu.ca.
Inungnun Aanniaqtailinnikutt Unniudjutit hailiimajun Inuktitut, Qablunaatun, Inuinnaqtun Uuiutullu uvani www.gov.nu.ca.
Les avis de santé publique sont disponibles en inuktitut, en anglais, en inuinnaqtun et en français au www.gov.nu.ca.

Communications